


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	24 mars 2017	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Création d'un groupe de travail pour la modification des critères d'attribution des subventions des projets étudiants	Point 5.2
--	--------------

Responsable du dossier Jonathan Giguère Directeur adjoint Services à la vie étudiante	Signature 	Date 15 mars 2017
--	---	----------------------

Préparé par Yannick Richer Conseiller à la vie étudiante Service de soutien aux activités étudiantes

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS
Projet de résolution

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
La direction des Services à la vie étudiante recommande au Comité de la vie étudiante de procéder à la création d'un groupe de travail pour proposer des modifications aux critères d'attribution des subventions des projets étudiants.

Synthèse du dossier

Le Programme de subventions des projets étudiants a été institué dans le cadre de la résolution 2002-CVE-111 adoptée par le Comité de la vie étudiante à la séance du 25 avril 2002 (modifié par les résolutions 2004-CVE-160, 2013-CVE-520, 2014-CVE-570). Le programme met à la disposition des associations étudiantes de programmation (Politique 32) et des groupes étudiants (Politique 51) des ressources financières pour les aider dans l'accomplissement de leur mandat corporatif et dans leurs projets d'activité.

L'enveloppe budgétaire annuelle est de 140 000 \$ depuis 2002 malgré l'augmentation du nombre d'associations étudiantes qui peuvent bénéficier du programme de subventions. Le montant de l'enveloppe annuelle est bonifiée par l'ajout des remboursements obtenus de la part des bénéficiaires de subventions de l'année financière précédente (exemple : projets annulés, chèques non-réclamés, etc.). Il est important de

précisé que l'enveloppe annuelle de 140 000 \$ dédiée au Programme de subventions des projets étudiants pourrait être bonifiée uniquement par une augmentation de la cotisation étudiante.

À la création du Programme de subventions des projets étudiants, il a été décidé par l'enveloppe de subventions est divisée en deux parties : 64 % de l'enveloppe est dédiée aux groupes étudiants et 36 % aux associations étudiantes. Cette ventilation s'explique notamment par l'absence de sources de revenus pour les groupes étudiants, notamment par l'absence de cotisation étudiante. Depuis la révision de la politique 51 de reconnaissance des groupes étudiants, un montant de 25 000 \$ est réservé dans l'enveloppe disponible aux groupes étudiants pour répondre aux besoins de fonctionnement des groupes étudiants.

Constats

Depuis l'assignation d'un conseiller à la vie étudiante par faculté en 2012, nous avons constaté une forte augmentation du nombre des demandes. Il est possible que la promotion faite par les conseillers à la vie étudiante auprès de leurs associations respectives ait permis de mieux faire connaître le programme de subventions auprès de ces dernières.

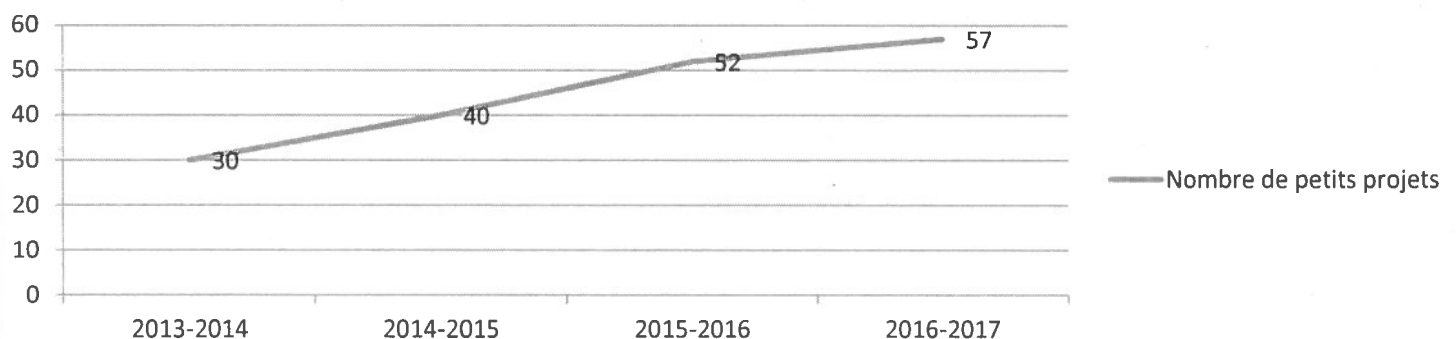
Évolution des demandes par année

Année	Nombre de demandes
2011-2012	61
2012-2013	105
2013-2014	182
2014-2015	195
2015-2016	223
2016-2017	243

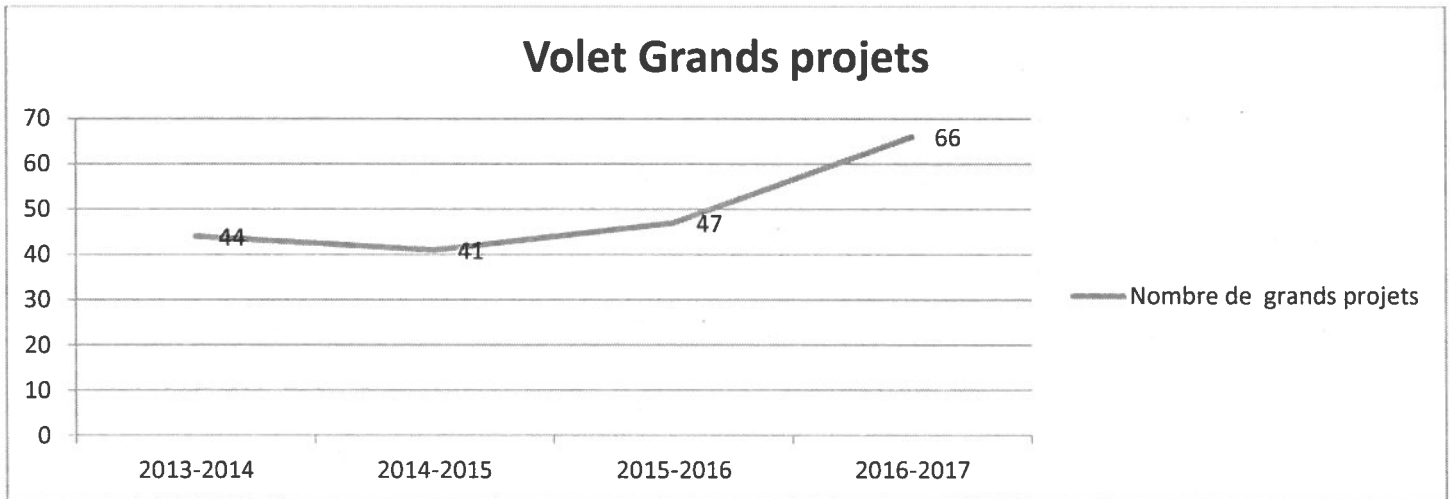
L'augmentation du nombre de demandes a eu un impact direct sur les subventions de la catégorie 2 du programme de subventions s'adressant aux associations étudiantes.

Le volet Petit Projet s'adresse aux associations étudiantes de programme. Il favorise la réalisation de projets s'adressant spécifiquement aux étudiants d'un même programme d'études, et ce, par le biais de conférences, d'expositions, de débats, de projections, de kiosques d'information, de journal étudiant, etc.

Volet Petits projets



Le volet Grand projet est destiné à la réalisation de projets à plus grande envergure et de soutenir le volet des jeux et concours interuniversitaires.



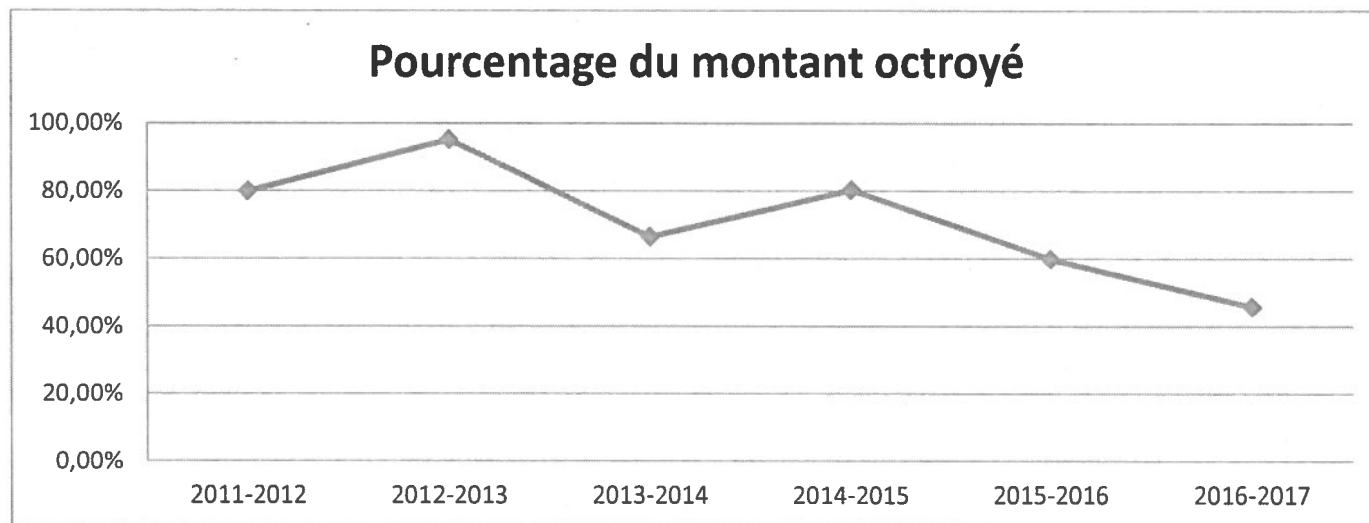
Depuis la création du Programme de subventions des projets étudiants, le mode de fonctionnement du Comité de financement des projets étudiants est dans un premier temps d'accepter ou de refuser les projets. Dans un second temps, le montant disponible de l'enveloppe est partagé à l'ensemble des demandes d'une même catégorie. La méthode actuelle de distribution des subventions, soit par une répartition égale entre les projets retenus, a pour effet de diminuer le montant octroyé chaque année aux différents projets.

Le tableau suivant démontre le pourcentage des montants octroyés à l'intérieur de la catégorie 2.

Année de référence	% du montant octroyé en fonction de la demande de subvention initiale
2011-2012	79,96%
2012-2013	95,20%
2013-2014	66,43%
2014-2015*	80,30%
2015-2016	59,80%
2016-2017	45,74%

*En 2014-2015, suite à la résolution 2014-CVE-563, un montant de 20 000 \$ a été ajouté à l'enveloppe du programme de subventions.

En 2016-2017, les projets sélectionnés ont reçu un montant équivalent à 45% de la subvention initialement demandée.



Au cours des dernières années, préoccupés par cette réalité, les membres du Comité de financement des projets étudiants ont essayé de mettre de l'avant différents moyens pour tenter de diminuer les impacts de l'augmentation des demandes sur l'enveloppe de subventions.

Lors de la 145^e rencontre du Comité de la vie étudiante, les membres étudiants ont fait part de leurs préoccupations par rapport à cette situation (Procès-verbal de la 145^e rencontre du CVE).

Création du groupe de travail

Tel que mentionné précédemment, les membres du Comité de financement des projets étudiants sont venus à la conclusion qu'un regard neuf, par le biais de l'ajout au comité de deux étudiants provenant des associations étudiantes permettrait d'explorer des solutions possibles à cette problématique récurrente depuis 2014. Essentiellement, le groupe de travail aurait pour mandat de revoir les critères d'attribution des subventions des projets étudiants et de proposer une recommandation au Comité de la vie étudiante.

La composition du groupe de travail

- Jonathan Giguère, directeur adjoint des Services à la vie étudiante et président du Comité de financement des projets étudiants
- 2 membres étudiants issus du Comité de financement des projets étudiants ;
- 1 ou 2 membres étudiants supplémentaires nommés par les associations étudiantes.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Comité de la vie étudiante

Projet de résolution

Création d'un groupe de travail pour la modification des critères d'attribution des subventions des projets étudiants

RÉSOLUTION 2017-CVE-XXX

- ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-XXX-X;
- ATTENDU les travaux du Comité de subventions des projets étudiants;
- ATTENDU les résolutions 2013-CVE-520 et 2014-CVE-570 adoptées par le Comité de la vie étudiante entérinant les modifications au programme de subventions des projets étudiants;
- ATTENDU la Politique no 32 de reconnaissance des associations étudiantes de programmation;
- ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants;
- ATTENDU l'importance d'assurer un soutien financier approprié et récurrent aux projets initiés par les étudiantes, étudiants ou les groupes d'étudiantes, d'étudiants afin de faciliter et d'encourager les contributions étudiantes à la qualité de la vie académique, culturelle, intellectuelle et sociale de l'Université;
- ATTENDU l'augmentation constante des demandes de subventions à la catégorie 2 des associations étudiantes de programmation ;
- ATTENDU les discussions de la 145^e séance du Comité à la vie étudiante;
- ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante CRÉE un groupe de travail pour proposer des modifications aux critères d'attribution des subventions des projets étudiants.